



Association à but non lucratif,
Loi 1901
www.ciamt.org

1, rue Saint-Georges – 75009 PARIS
Service Adhésions. Tél. : 01 53 53 00 13
Mail : adherer@ciamt.org
Fax : 01 48 74 11 72
Pour les DUE, code Urssaf 175

ADHÉSION D'UN TRAVAILLEUR ÉLOIGNÉ

Paris, le

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité une adhésion à notre service de santé au travail pour les travailleurs éloignés de votre établissement (province - étranger) que vous employez sur nos secteurs de compétence.

La circulaire n°1 de la Direction Générale du Travail du 5 février 2007 précise les conditions de cette adhésion.

Ainsi, pourriez-vous nous fournir, conformément à cette circulaire, les éléments suivants :

- une attestation sur l'honneur que les lieux d'exercice du contrat de travail d'au moins un salarié travaillant dans le département sont situés, en totalité ou en partie, sur le territoire de compétence de notre service de santé au travail ;
- les coordonnées du médecin du travail du service de votre siège social ;
- la copie de la fiche d'entreprise de votre établissement ;
- **l'adresse du salarié ou de son lieu de travail (dans notre secteur) :**

.....
.....



Notre service pourra ainsi mettre en place l'ensemble du suivi médical des salariés éloignés, nous vous communiquerons par ailleurs les coordonnées du médecin du travail qui suivra les salariés éloignés de votre établissement.

Vous voudrez bien nous retourner ce document :

- par email : adherer@ciamt.org
- par courrier : CIAMT - Service Adhésion - 1, rue Saint-Georges - 75009 Paris.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Dr NGO
Directeur Général

Je soussigné,..... certifie sur l'honneur que les lieux d'exercice du contrat de travail d'au moins un salarié, sont situés dans le département du domaine de compétence du Ciamt [75, 91, 92, 93, 94 et 77].

Fait à Le

Signature

Cachet de l'entreprise